

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX

DU MARDI 19 JANVIER 2021

Commune de



DAIX

L'an deux mille vingt-et-un, le 19 janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Daix se sont réunis dans l'ancienne salle paroissiale sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Présents : Mme BEGIN-CLAUDET Dominique – M. BERBEY Richard – Mme Céline BOIDEVEZI – Mme CERNAK Francine – M. DESVIGNES Alain – M. FRANZIN Xavier – Mme GUIU Chantal - Mme HISSBACH Sophie – M. JACQUES Pascal — M. PERROT-RENARD Pierre-Louis - Mme RICHARD Anne-Sophie – Mme THOMAS-MAIRET Chantal – M. VUILLEMIN René – M. WALACH Jean -Paul

Absente : Mme MARION Réka

Le conseil a choisi, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, pour secrétaire : M. PERROT-RENARD Pierre-Louis

2021-01 – CONSTITUTION DU COMITÉ DE GESTION DES SALLES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment les représentants des associations locales. Ces comités sont librement créés par le Conseil Municipal qui en fixe la composition, sur proposition du Maire. Ils sont présidés par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Ces comités sont consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Ils peuvent transmettre des propositions concernant les questions d'intérêt communal dans les domaines pour lesquels ils ont été créés mais ne disposent d'aucun pouvoir de décision.

Compte tenu de la prochaine ouverture des salles communales de la Maison de la Culture et des associations, il s'avère nécessaire de constituer un comité de gestion des différentes salles communales mises à disposition aux associations daixoises (Maison de la culture et des associations, salle paroissiale, poste de police, caveau de la mairie).

- **Comité de gestion des salles communales** : chargée d'étudier les questions liées à la gestion des salles communales (modalités de gestion et de mise à disposition des salles, demande de réservation de salle, établissement d'une grille tarifaire, ...)

Le comité de gestion sera composé de 7 membres désignés par le conseil municipal :

- 4 conseiller municipaux
- 2 représentants des associations : le conseil municipal décide de désigner les présidents des associations ADL et APCSD
- L'agent communal chargé de la gestion des salles

Membres du Comité du Conseil Municipal :

- René VUILLEMIN
- Pascal JACQUES
- Xavier FRANZIN
- Jean-Paul WALACH

Présidents des associations :

- Jean-Luc BRESSAND (Association Postscolaire Culturelle et Sportive Daixoise)
- Jean-Claude TISSIER (Association Daix Loisirs)

L'agent communal en charge de la gestion des salles :

- Davy GRONDIN

Madame le Maire propose de procéder à la désignation d'un vice-président pour ce comité :
Pour ce poste, une seule candidature a été présentée :
M. Xavier FRANZIN est désigné, à l'unanimité, Vice-Président du comité de gestion des salles communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
FIXE ainsi qu'il suit la composition du comité de gestion des salles communales

2021-02 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Suite au départ par voie de mutation du titulaire du grade, il est aujourd'hui nécessaire de supprimer le poste d'Attaché Territorial et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un poste d'Attaché Territorial à temps complet
- L'actualisation du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de supprimer le poste d'Attaché Territorial titulaire à temps complet

SOLLICITE l'avis du Comité Technique Paritaire pour la suppression du poste d'Attaché Territorial titulaire à temps complet ouvert par délibération n° 4-1 /2015-022 du 1^{er} octobre 2015.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2021-03- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Suite au départ en retraite du titulaire du grade, il est aujourd'hui nécessaire de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ème} classe à temps non-complet pour une durée de 18/35^{ème}
- L'actualisation du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe titulaire à temps non-complet pour une durée de 18/35^{ème}

SOLLICITE l'avis du Comité Technique Paritaire pour la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe titulaire à temps non-complet pour une durée de 18/35^{ème} ouvert par délibération n° 4-1 /2017-004 du 24 janvier 2017.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2021-04 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Suite à l'avancement de grade d'un Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe et à la création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, il est aujourd'hui nécessaire de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- L'actualisation du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe titulaire à temps complet

SOLLICITE l'avis du Comité Technique Paritaire pour la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe titulaire à temps complet ouvert par délibération n° 4-1 /2018-029 du 04 octobre 2018.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2021-05 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Suite à l'avancement de grade d'un Adjoint Technique de 1^{ère} Classe et à la création d'un poste d'Agent de Maîtrise, il est aujourd'hui nécessaire de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet
- L'actualisation du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe titulaire à temps complet

SOLLICITE l'avis du Comité Technique Paritaire pour la suppression du poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe titulaire à temps complet ouvert par délibération n° 8-3 /2014-037 du 29 juillet 2014.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2021-06 – MAISON DE LA CULTURE ET DES ASSOCIATIONS – MARCHÉ DE TRAVAUX - AVENANT N°2 (LOT N°2)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de modifications dans l'existant (non réalisation et/ou modification de 3 portes et réalisation d'une rampe d'accès PMR à la bibliothèque), il est nécessaire d'ajuster le montant du marché attribué à l'entreprise ROUX CONSTRUCTIONS (Lot n°2 – GROS-OEUVRE / DALLAGES).

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE la modification du marché (lot n°2) de la façon suivante :

- Montant total du lot n°2 : 612 025,00 € HT
- Montant de l'avenant n°2 : 2 568,83 € HT
- Montant définitif du lot n°2 : 614 593,83 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°2 et toutes les pièces utiles à la poursuite du dossier

2021-07 – RESTAURANT LEVANNA – EXONÉRATION DE LOYERS

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du courrier reçu le 22 novembre dernier du gérant du restaurant Levanna (10, rue de Dijon), par ailleurs locataire de la Commune.

Ce dernier fait part des difficultés financières rencontrées dans le contexte de la crise sanitaire en raison d'une deuxième fermeture du restaurant imposée le 29 octobre 2020 par les autorités. Il demande une exonération des loyers correspondant à la période de confinement soit les loyers pour les mois de novembre et décembre 2020.

Monsieur René VUILLEMIN fait part que les restaurateurs peuvent bénéficier d'aides destinées à les soutenir financièrement afin de faire face à la crise (renforcement du fonds de solidarité, prolongement de la prise en charge de l'activité partielle à 100 % par l'Etat, exonération des charges sociales)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de reporter le vote relatif à la demande d'exonération de loyers à une séance ultérieure

PROPOSE que Madame le Maire rencontre le gérant du restaurant LEVANNA afin de faire un point sur la situation financière du restaurant compte-tenu du contexte sanitaire actuel.

2021- 08 – BP 2020 – DÉCISION MODIFICATIVE N°01

Madame le Maire informe que des décisions modificatives peuvent être votées en cours d'année, elles résultent des virements de crédits nécessaires, de l'emploi de recettes ou de dépenses non prévues au budget primitif ou encore de recettes nouvelles à inscrire.

Madame le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster le budget communal pour 2020 en raison du versement d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Cantonal de Développement Territorial accordé en 2015 pour l'aménagement de la voirie rue de Dijon.

Suite au transfert de compétence de la voirie, cette subvention sera reversée en intégralité à Dijon Métropole car il s'agit de travaux réalisés sur une route métropolitaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458101::VOIRIE-2015	°0,00€	°30°090,00€	°0,00€	°0,00€
TOTAL-D-458101::VOIRIE-2015	°0,00€	°30°090,00€	°0,00€	°0,00€
R-458201::VOIRIE-2015	°0,00€	°0,00€	°0,00€	°30°090,00€
TOTAL-R-458201::VOIRIE-2015	°0,00€	°0,00€	°0,00€	°30°090,00€
Total-INVESTISSEMENT	°0,00€	°30°090,00€	°0,00€	°30°090,00€
Total-Général		°30°090,00€		°30°090,00€

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que compte-tenu de l'avancée des travaux de la maison de la culture et des associations, il serait souhaitable d'envisager dès à présent la constitution d'un groupe de travail qui serait notamment chargé de l'élaboration d'un projet de règlement intérieur des salles communales ainsi que de la préparation des réunions du comité de gestion des salles communales.

Après appel à candidatures, la composition du groupe de travail est la suivante : M. René VUILLEMIN, M. Pascal JACQUES, M. Jean-Paul WALACH, M. Xavier FRANZIN, Mme Anne-Sophie RICHARD, M. Richard BERBEY et Mme Céline BOIDEVEZI

Madame le Maire propose au conseil de mener une réflexion concernant la dénomination de l'ancienne salle paroissiale. Pour l'heure, les propositions susceptibles d'être retenues sont : « la Laurentine » et « la Lavandière ».
Madame le Maire reste ouverte à d'autres suggestions de la part du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

*Compte rendu affiché le 20/01/2021
Délibérations transmises en Préfecture le 20/01/2021*